

G A R D

CANTON De MARGUERITTES

CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE N° 2024-80

« Stationnements et circulations interdits concours des manades Féria 2024 »

Le Maire de CAISSARGUES,

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU La loi modifiée n° 82.214 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

VU l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU le plan Vigipirate - Posture Hiver/Printemps 2024-Niveau Sécurité Renforcée Risque Attentat, en date du 15 janvier 2024, élevé au niveau urgence attentat le 24 mars 2024,

VU la demande formulée par le club taurin LOU SAQUETOUN en date du 28 mars 2024,

CONSIDERANT qu'afin d'éviter les accidents, la circulation et le stationnement doivent être réglementés pendant le concours des manades sur la voie publique,

ARRETE

ART. 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits :

Le dimanche 19 mai 2024 de 07h00 à 14h00, rue de la Souleïado à partir du n°120, sur l'ensemble de la place Mireïo, rue Saint-Jean (depuis la rue Alphonse Daudet jusqu'à la rue de l'Abrivado), rue de l'Abrivado (depuis la rue Saint-Jean jusqu'aux Arènes).

ART. 2 : - Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Caissargues,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Caissargues,
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bouillargues,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de la ville de Caissargues,
- Monsieur le Directeur des Transports de l'Agglomération Nîmoise,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président du club taurin Lou Saquetoun,

Fait à Caissargues le 15 avril 2024

Le Maire,
Olivier FABREGOUL

A blue circular official stamp of the Municipality of Caissargues is positioned behind the signature. The stamp contains the text 'Mairie de CAISSARGUES' and a central emblem. The signature itself is a black ink scribble over the stamp.